



BUT CHIMIE ALTERNANCE

Depuis plusieurs années, le département Chimie propose aux étudiants de suivre leur formation par la voie de l'alternance sur la totalité des parcours. Le dispositif de formation prépare à un diplôme national de niveau 6 (bac +3), fondé sur un roulement entre périodes d'enseignements réalisées à l'IUT et périodes professionnelles en entreprise.

En première année, les alternants en BUT Chimie acquièrent des compétences dans les différents domaines de la chimie (Analyse, Synthèse, Production, Matériaux, Sécurité) et à partir de la deuxième année, ils se spécialisent dans un des deux parcours proposés : **Analyse, contrôle qualité, environnement - Matériaux et produits formulés**

PARCOURS ANALYSE, CONTRÔLE-QUALITÉ, ENVIRONNEMENT - ACE

Les étudiants contribuent à la mise en œuvre de méthodes spectrométriques, séparatives et électrochimiques dans des laboratoires en Recherche et Développement ainsi qu'en Contrôle-Qualité.

Débouchés et Métiers :

Le parcours permet aux diplômés d'exercer des fonctions de techniciens supérieurs spécialisés dans des laboratoires d'analyses, publics ou privés, dans divers secteurs d'activités d'industries chimiques, pétrochimiques, énergétiques, pharmaceutiques, l'agroalimentaire, la parfumerie et cosmétiques, la protection de l'environnement, les matériaux...

Code RNCP : 35 494

La section par alternance du département Chimie de l'IUT de Lille bénéficie de l'expertise du CFA Formasup Hauts-de-France. Elle s'appuie sur des moyens pédagogiques spécifiques mis en place dans le cadre du Programme National (PN).

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Cette formation scientifique et professionnelle est dispensée en alternance à l'IUT et en entreprise par périodes bloquées selon le calendrier défini. La formation s'articule donc en deux temps :

- **4 semaines en entreprises** : l'alternant a pour objectif de réaliser une ou plusieurs missions au sein de l'entreprise. Ces missions sont encadrées par un maître d'apprentissage.
- **4 semaines en formation** : cours/travaux dirigés, travaux pratiques et mises en situation dans des projets universitaires. L'alternant est suivi par un tuteur académique tout au long de sa formation.

Durée :

- Contrat de 1 à 2 ans en fonction de l'année de démarrage du contrat (2ème année ou 3ème année)

CHEF DE DÉPARTEMENT

Florent RÉAL

florent.real@univ-lille.fr

03.62.26.82.60/90

RESPONSABLE 2E ANNÉE

Matthieu HUREAU

matthieu.hureau@univ-lille.fr

03.62.26.82.60/90

RESPONSABLE 3E ANNÉE

Mathieu SAUTHIER

mathieu.sauthier@univ-lille.fr

03.62.26.82.60/90



Pourquoi choisir l'alternance ?

Les avantages

- **Pourquoi recruter un alternant ?**

Une anticipation des besoins en recrutement : Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), une intégration progressive du collaborateur en entreprise, un investissement reconnu dans la formation des professionnels de demain.

- **Quel est le coût de l'alternance ?**

Recruter un alternant au sein d'une entreprise représente deux types de coûts distincts :

- la rémunération de l'alternant, et les charges sociales liées à son salaire
- le financement de sa formation, l'employeur peut bénéficier d'un soutien financier total ou partiel de son OPCO.

- **Aides à l'embauche d'un alternant**

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>



10 bonnes raisons de choisir l'alternance

- un diplôme reconnu et de qualité
- profiter d'aides dédiées
- être accompagné durant sa formation
- réduire ses frais de scolarité
- développer son réseau professionnel
- bénéficier d'une formation professionnalisaante
- faciliter l'insertion professionnelle
- être rémunéré tout en se formant
- avoir un statut de salarié
- développer et valider des compétences

2 types de contrats

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



- **Pour qui ?**

Les jeunes de 16 à 29 ans révolus, avec certaines possibilités de dérogations sur cette limite d'âge.

- **La rémunération**

La rémunération applicable est fixée en pourcentage du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel pour les apprentis de plus de 21 ans), lequel varie en fonction de **l'âge de l'apprenti** et de sa **progression dans le cycle de formation faisant l'objet de l'apprentissage** (article D6222-28-1 du code du travail créé par le décret n°2020-373 du 30 mars 2020).

Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1re année	27 %*	43 %*	53 %**	100 %*
2e année	39 %*	51 %*	61 % **	100 %*
3e année	55 %*	67 %*	78 %**	100 %*

*Pourcentage du SMIC minimum de rémunération légale

**Salaire le + élevé entre le pourcentage du Smic et le pourcentage du salaire minimum conventionnel

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



- **Pour qui ?**

Les jeunes de 16 à 25 ans, mais également aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 26 ans. Les personnes qui bénéficient d'un minima social : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ou encore l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

- **La rémunération**

La rémunération varie en fonction du niveau du diplôme (tableau ci-dessous).

Age	Bac général ou inférieur	Titulaire Bac Pro, techno, et diplomes sup
moins de 21 ans	55 %*	65 %*
21 à 25 ans	70 %*	80 %*
26 ans et plus	100% ou si plus favorable 85%* du salaire minimum conventionnel	

*Pourcentage du SMIC minimum de rémunération légale

LES CONTACTS

Administratifs

iut-vda-apprentissage@univ-lille.fr
03.59.63.21.01

iut-vda-fc@univ-lille.fr
03.59.63.21.10

Relations entreprises

iut-vda-entreprises@univ-lille.fr
03.59.63.21.01